

Ce document présente la nouvelle organisation territoriale du Comité Interdépartemental

Contexte et Évolutions

. Le Plan de Développement Fédéral 2024/2028 insiste sur la dynamisation de l'accompagnement territorial, redéfinissant les rôles des comités régionaux et départementaux (CR et CD)

. Les compétitions et formations des CR et CD seront gérées via ADAGIO dans les 3 ou 4 prochaines années, comme c'est déjà le cas pour les activités fédérales depuis septembre. Seuls les CR et CD pourront créer et gérer ces événements.

Le Règlement Général des Activités (RGA) de la FSCF précise que la fédération détient tous les droits sur ses événements. Les comités territoriaux (CR et CD) sont habilités à organiser des événements fédéraux régionaux et départementaux sous leur égide, sous leur responsabilité, et en respectant les lois et le RGA.

La mise en place du nouveau site internet régional à la rentrée de septembre prévoit un accès à la zone « instance » pour les Comités départementaux et leurs commissions.

Nouvelle Organisation

Les districts actuels ne sont plus adaptés à l'environnement fédéral ni au développement des territoires, leur non-reconnaissance étant un obstacle pour le projet associatif du Comité. La nouvelle organisation vise à prendre en compte les actions du PDF et du Plan de Développement interdépartemental, la proximité des associations et la réalité des territoires. Elle se traduit par la mise en place de commissions territoriales (Grand Besançon, Pays de Montbéliard, Haut Doubs), qui seront équivalentes aux districts actuels mais fonctionneront sous la gouvernance du conseil d'administration du Comité.

. Il n'y a plus de délégations aux districts, mais un transfert intégral des compétitions gymniques, journées éveil, formations de base et stages de perfectionnement aux commissions territoriales, avec accès aux outils du Comité interdépartemental (site internet régional, ADAGIO).

Toutes les associations affiliées FSCF seront rattachées à leurs territoires respectifs à partir du 1^{er} septembre 2025 quelque soient leurs activités.

Voir les schémas d'organisation au 1^{er} septembre 2025